

**Objet : RS - Fonds de concours « communes rurales »
Modification de la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021**

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 180-24 C

objet **RS - Fonds de concours « communes rurales »**
Modification de la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle que la délibération n° 119-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 a créé un fonds de concours « communes rurales » afin d'apporter un soutien financier aux 23 communes de moins de 1 000 habitants de Grand Chambéry, pour la réalisation de travaux sur les équipements publics de base ou des aménagements forestiers ou agricoles.

Afin de faciliter le fonctionnement du fonds de concours « communes rurales » en offrant la possibilité aux communes de bénéficier d'un acompte, il est proposé que le versement du fonds de concours soit réalisé comme suit :

- un acompte de 50 % du montant total attribué sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde attribué une fois les travaux terminés et les subventions perçues, sur présentation d'un état récapitulatif actualisé des dépenses et des recettes, du bilan de l'opération, du procès-verbal de réception des travaux et d'un certificat administratif signé par le responsable du service de gestion comptable.

Si le coût final du projet est inférieur au coût prévisionnel, le montant du solde sera recalculé et l'acompte pourra éventuellement faire l'objet d'une demande de remboursement pour tout ou partie.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 119-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 créant un fonds de concours « communes rurales »,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 15 octobre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de modifier la délibération n° 119-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021,

Article 2 : d'approuver les nouvelles modalités de versement du fonds de concours « communes rurales » précisées ci-dessus,

Article 3 : de préciser que l'application de ces nouvelles modalités de versement du fonds de concours n'est pas rétroactive, seules les demandes déposées à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire pourront en bénéficier.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **180-24 C**

Objet de l'acte : RS - Fonds de concours « communes rurales »
Modification de la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32424H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32424H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024